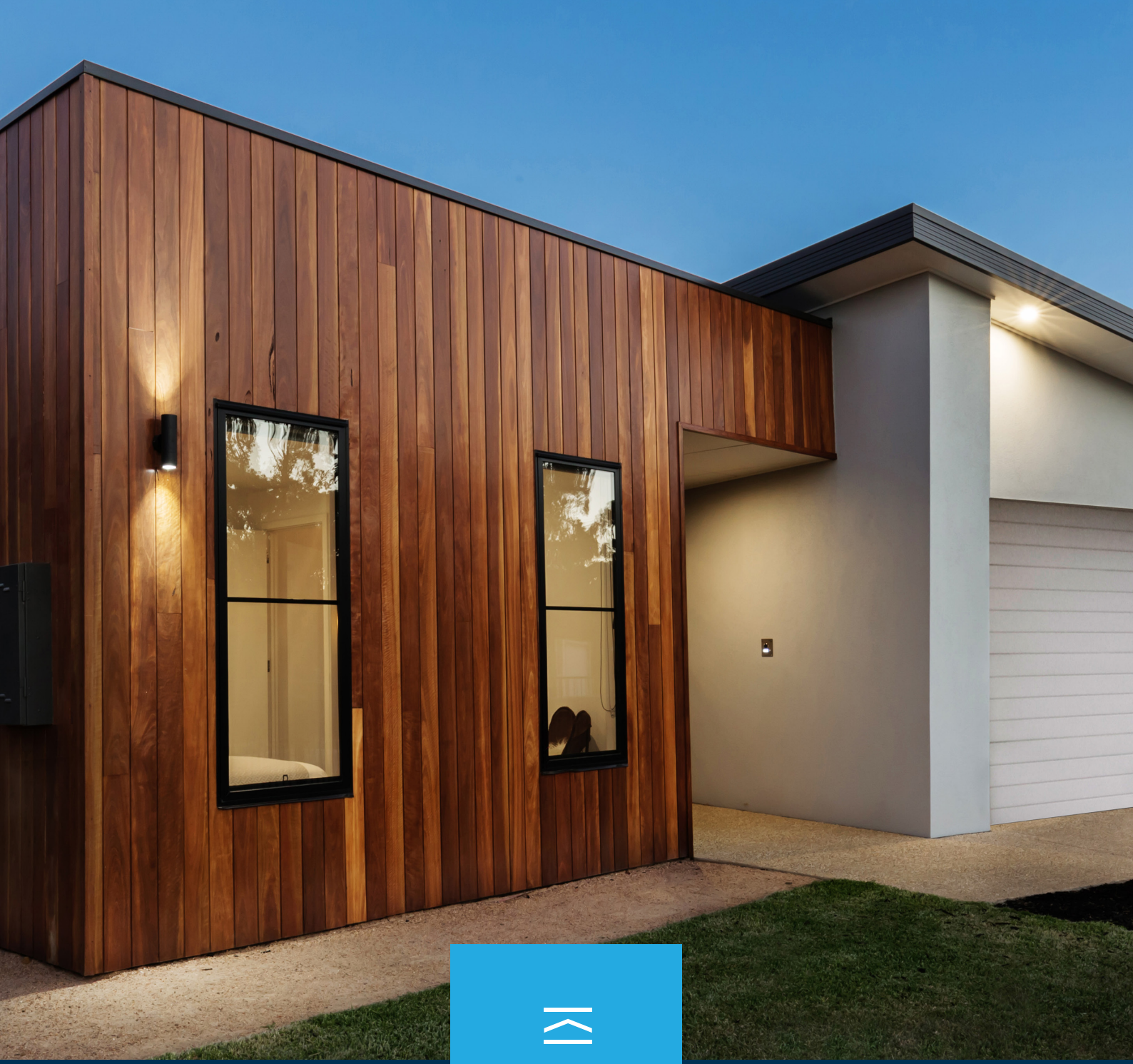

REALSECURE®
VALUE FOR LIFE

Garantie de valeur

www.realsecure.fr
www.realscure.pt

Garantie de valeur

Pour vos clients, leur future acquisition est l'une des décisions

les plus importantes de leur vie.

Quelle que soit la tendance du marché, ils se posent de nombreuses questions :

> **Est-ce que j'achète au bon prix ?**
>
> **Que va-t-il se passer si moi ou mes proches devons vendre dans l'urgence en cas de divorce, de décès, de chômage ?**

Une vente dans l'urgence, imposée par les circonstances de la vie, met le vendeur en position de faiblesse. **Avec la garantie de valeur RealSecure,** les acquéreurs sont certains d'acheter au juste prix : **en cas de revente à perte, la différence de prix est prise en charge par une compagnie d'assurance.**

VOS AVANTAGES

VENDEZ PLUS EN VOUS DIFFÉRENCIANT DE VOS CONCURRENTS

Face à des concurrents qui vendent des produits de qualité et de prix semblables, c'est la garantie que vous apportez qui fera la différence et convaincra un futur acquéreur d'acheter chez vous.
Notre garantie de valeur vous permet de répondre à la demande de sécurité de vos clients et d'apporter un service supplémentaire à votre offre.

VENDEZ PLUS VITE EN RASSURANT VOS CLIENTS

Quelle que soit la conjoncture ou la tendance du marché, vos acheteurs se poseront la question de ce qu'il adviendra de leur achat et des conditions de vente en cas d'imprévu (divorce, décès, mutation, chômage, ...). En répondant à leurs hésitations et leurs interrogations, notre garantie de valeur dissipe leurs doutes et vous permet de finaliser vos ventes plus rapidement.

FIDÉLISEZ VOS CLIENTS

Notre garantie de valeur est un élément objectif de différenciation vis-à-vis de vos concurrents, qui renforce votre image et la qualité perçue de vos biens, et incitera vos clients ou prospects à revenir vers vous, à l'occasion de leurs prochaines acquisitions / reventes.

UTILISEZ NOTRE GARANTIE COMME VECTEUR DE COMMUNICATION

Rien ne sert d'avoir le meilleur produit si personne ne le connaît. Afin de pouvoir utiliser facilement et rapidement nos garanties pour vendre plus et plus vite, nous vous proposons des documents personnalisés ou vous assistons pour en faire un outil efficace de vente.

LES AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

+ **UNE DURÉE D'ENGAGEMENT DE 10 ANS QUI PERMET UNE VISION À LONG-TERME.**

+ **LA PRISE EN CHARGE DE LA MOINS-VALUE EN CAS DE REVENTE SUITE À L'UN DES ÉVÈNEMENTS SUIVANTS**
  - Licenciement
  - Divorce / Fin de PACS
  - Naissances multiples
  - Mutation
  - Changement dans l'environnement du bien assuré
  - Invalidité suite à accident ou maladie
  - Décès accidentel

+ **UNE MISE EN JEU MÊME SI LE BIEN EST REVENDU AU MÊME PRIX QUE LE PRIX D'ACHAT**

+ **L'ASSURANCE D'ACHETER AU JUSTE PRIX**

COMMENT FONCTIONNE LA GARANTIE ?

La perte en cas de revente est déterminée par la différence entre :

Prix de vente net
(prix de vente – frais d'agence)

Prix d'achat total
(prix d'achat + frais de notaire + frais d'hypothèque + travaux prévus dans l'acte de prêt)

Même si le bien est revendu au prix où il a été acheté, le vendeur va subir une perte qui sera prise en charge par la compagnie d'assurance.

EXEMPLE

Acquisition du bien :

Prix d'achat	250 000 €
Frais et travaux	20 000 €
Prix d'achat total	270 000 €

Revente du bien :

Prix de vente	250 000 €
Frais d'agence 5%	12 500 €
Prix de vente net	237 500 €

Perte prise en charge par la compagnie d'assurance :
270 000 – 237 500 = 32 500 €

REALSECURE®

VALUE FOR LIFE

REALSECURE · 5 PLACE CHARLES BÉRAUDIER · 69428 LYON CEDEX 03 · FRANCE · TÉL .: +33 (0)4 81 92 40 00 · SITE : WWW.REALSECURE.FR
SARL AU CAPITAL DE 5 000 € · RCS LYON 793 702 408 · N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR27793702408 · GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES À L'ARTICLE L530-2 DU CODE DES ASSURANCES.
COURTIER D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE IMMATRICULÉ À L'ORIAS SOUS LE NUMÉRO 13007572 (WWW.ORIAS.FR)
ORGANISME SOUMIS AU CONTRÔLE DE L'ACPR : 61 RUE TAITBOUT 75436 PARIS CEDEX 09.
Pour toute réclamation, veuillez envoyer votre réclamation à reclamation@realscure.fr. Nous nous engageons à répondre dans un délai d'un mois à compter de la réception de la totalité de la réclamation.
Cette brochure est un document commercial : les informations présentées n'ont pas de valeur contractuelle.